

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 25 mars 2021.

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., ~~Istace Fr., Pochet A.~~, Echevins,
~~Arnould Ph., Denis G., Adam D.~~, Defat A, Dabe Fl., ~~Maziers P., Brouillon P.~~,
De Wachter St., Nemery M-J., Dachy F, Tulpin, Conseillers,
Mathieu J, Directeur Général .

Albert A, Président CPAS, avec voix consultative.

Absents et excusés :

MM et Mme Istace F, Pochet A, Echevines
Arnould P, Denis G, Adam D, Brouillon P , conseillers communaux

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

SEANCE PUBLIQUE

Administration

1. P.V. de la séance du 25.02.21.

Par 7 oui et 3 abstentions (Mme Maqua J et De Wachter S, Mr Dabe, absents à la réunion précédente), approuve ce P.V.

Comptabilité

2. Asbl « Bouillon pour Tous » : Subside ordinaire 2021 pour l'organisation de la « Fémin@ » 2021 de 400,00€ : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

3. Asbl Charon : Subside ordinaire 2021 de 500,00€ : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

4. Asbl CAL : Subside ordinaire 2021 de 1 500,00€ : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

5. Asbl « Maison des Jeunes de Bouillon » : subside ordinaire de 5 000,00€ : liquidation.

A l'unanimité, vote la liquidation de ce subside.

Mme P.Maziers, conseillère communale, entre en séance.

6. COVID-19 : Circulaire du 04.12.20 du Ministre Collignon : délibération générale adoptant des mesures d'allègement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 : décision de ne pas appliquer pour l'exercice 2021, en ce qui concerne le séjour dans les chambres d'hôtel uniquement, la délibération du 26.09.2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur le séjour **ainsi que** la délibération du 26.09.2019 établissant, pour les exercices 2020 à

2025, la redevance pour le placement sur le domaine public de terrasses, étals, tables, chaises.
A l'unanimité, prend la décision de ne pas appliquer pour l'exercice 2021, en ce qui concerne le séjour dans les chambres d'hôtel uniquement, la délibération du 26.09.2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur le séjour **ainsi que** la délibération du 26.09.2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la redevance pour le placement sur le domaine public de terrasses, étals, tables, chaises.

7. COVID-19 : Circulaire du 25.03.21 du Ministre Collignon : délibération générale adoptant des mesures d'allégement fiscal dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 : décision de ne pas appliquer pour l'exercice 2021, en ce qui concerne le séjour dans les gîtes de grande capacité et les campings, la délibération du 26.09.2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur le séjour **ainsi que** la délibération du 26.09.19 établissant la taxe sur la mise à l'eau d'embarcations dans un but commercial pour les années 2020 à 2025.

A l'unanimité, prend la décision de ne pas appliquer pour l'exercice 2021, en ce qui concerne le séjour dans les gîtes de grande capacité et les campings, la délibération du 26.09.2019 établissant, pour les exercices 2020 à 2025, la taxe sur le séjour **ainsi que** la délibération du 26.09.19 établissant la taxe sur la mise à l'eau d'embarcations dans un but commercial pour les années 2020 à 2025.

F.E.

8. Compte 2020 des F.E. de Bouillon, Frahan & Noirefontaine : approbation.

A l'unanimité, approuve le compte 2020 de ces F.E. présentant le résultat suivant :

| <u>F.E.</u> | <u>BONI</u> |
|---------------|-------------|
| BOUILLON | 24.062,31 € |
| NOIREFONTAINE | 22.172,77 € |
| FRAHAN | 2.644,19 € |

9. Compte 2019 de la F.E. de Dohan : approbation.

A l'unanimité, approuve le compte 2019 de la F.E. de Dohan dont le résultat présente un boni de 3.449,36 €.

10. Budgets 2020 & 2021 de la F.E. de Dohan : approbation.

A l'unanimité, approuve les budgets 2020 et 2021 de la F.E. de Dohan sans participation communale.

Fournitures

11. CSC pour l'achat d'un mini-bus scolaire : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 35.000 € TVA C.

12. CSC pour l'achat d'un véhicule tout-terrain : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 35.000 € TVA C.

Tourisme - Commerce

13. CSC pour la concession de Service pour la gestion complète du Café-Brasserie « La Cabane » à Bouillon : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 9.000 €/an avec modification des critères de sélection en enlevant les n° 1 et 2.

Circulation routière

14. Frahan : Règlement complémentaire de roulage portant sur l'interdiction de circuler aux conducteurs de véhicule de plus de 3,5 tonnes, sauf desserte locale, depuis le carrefour avec la RN893 vers Frahan : approbation.

A l'unanimité, approuve ce règlement complémentaire.

Intercommunales

15. A.G. Extraordinaire du 30.03.21 de Vivalia à Arlon : Approbation des points mis à l'ordre du jour.

Par 7 oui et 4 non , approuve les points mis à l'ordre du jour.

PCS

16. PCS : Convention de partenariat 2021 avec l'asbl Solaix dans le cadre de l'article 20 du PCS 2020-2025 : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention de partenariat.

17. PCS : Rapport financier 2020 : approbation.

A l'unanimité, approuve le rapport financier 2020.

18. PCS : Rapport d'Activités avec évaluation des actions de l'année 2020.

A l'unanimité, approuve ce rapport d'activités.

Aliénations

19. ORES : Bail emphytéotique pour le remplacement de la cabine électrique de type « Tour » par une nouvelle, rue de l'Espérance à Mogimont, sur un excédent de voirie d'une contenance de 10 m² sis à Mogimont, devant la parcelle cadastrée 11^{ème} Div., S° A n° 831 : approbation .

A l'unanimité, approuve ce bail emphytéotique.

20. Echange sans soulte entre la Ville de Bouillon et les Consorts GILBERT – Bouillon – au lieu-dit « La Ramonette » - biens cadastré 1ère Div, S° C, n° 455 A, 456 P, & 456 W : Les Consorts Gilbert cède à la Ville la parcelle n° 456 P de 1a 20ca ainsi qu'une partie de la parcelle n° 455 A d'une contenance calculée à 10a 65ca ; la Ville cède au consorts Gilbert, une partie de la parcelle 456 W d'une contenance mesurée à 5a 37ca : Confirmation et mandat au CAI pour passation de l'Acte Authentique.

A l'unanimité, confirme et mandate le Département des Comités d'Acquisition pour la passation de l'acte authentique de cet échange.

Mr Defat, Conseiller communal, demande une suspension de séance . Le Président accorde cette suspension, à 20 h 25. Le Président réouvre la séance à 20 H 30.

SWDE

21. Convention particulière n° 1 relative à la vente d'eau par la Ville de Bouillon.

A l'unanimité, approuve la convention particulière n°1.

22. Convention particulière n° 2 relative à la mise à disposition par la SWDE d'infrastructures au profit de la Ville de Bouillon.

A l'unanimité, approuve la convention particulière n°2.

23. Convention particulière n° 3 entre la SWDE et la Ville de Bouillon relative à la gestion intégrée de la qualité de l'eau.

A l'unanimité, approuve la convention particulière n°3.

24. Convention particulière n° 4 entre la SWDE et la Ville de Bouillon relative à des Services divers en lien avec la gestion de l'eau.

A l'unanimité, approuve la convention particulière n°4.

25. Convention particulière n° 5 entre la SWDE et la Ville de Bouillon relative à des prestations d'analyse d'eau.

A l'unanimité, approuve la convention particulière n°5.

26. Convention générale de coopération publique entre la SWDE et la Ville de Bouillon relative à leur collaboration, dans l'exécution de leurs missions respectives en matière de conception et de gestion d'infrastructure dédiées au cycle anthropique de l'eau.

A l'unanimité, approuve la convention générale.

Ajout de Mme A.Tulpin, Conseillère communale sollicitant, en vertu de l'art. 1122-24 du CDLD, l'ajout à l'O.J. du Conseil Communal du 25.03.2021 du point suivant :

27. Mise en place de la "charte de la vie à la campagne" ayant pour objectif de donner les informations principales aux nouveaux arrivants de notre province.

A l'unanimité, vote la mise en place de cette charte.

Il est 20 H 45. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 29 avril 2021.

Par le Conseil :
Le Directeur général,

le Bourgmestre,